

Séance plénière : Comment transformer une problématique comme celle de la santé en projet politique partagé ?

ANIMATRICE

Florence RHODE

INTERVENANTS

Guillaume GONTARD
sénateur de l'Isère

Éric PIOLLE
maire de Grenoble

[Guillaume GONTARD] La question d'un projet politique partagé est centrale dans la vie politique contemporaine et il est nécessaire de penser sa mise en place. La santé est, en ce sens, un sujet du débat public qui permettrait de lancer une réflexion politique partagée, car c'est un thème transversal : **peu importe la politique mise en œuvre, il y aura nécessairement un impact sur la santé** (c'est le cas pour l'alimentation, la pollution, l'éducation...).

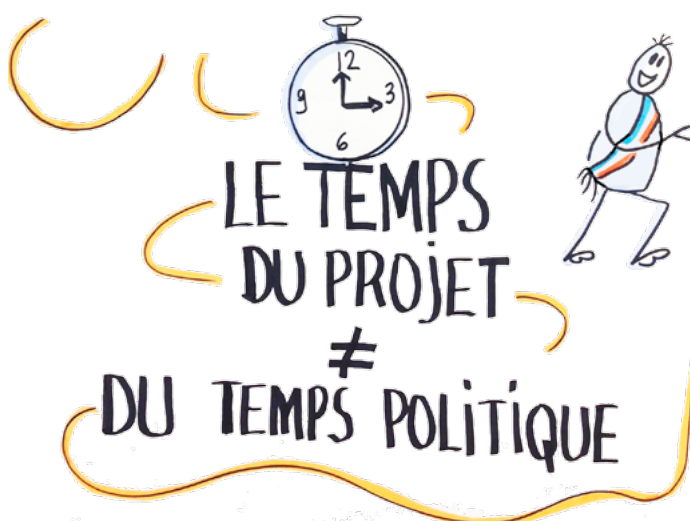
Le problème qui se pose tient à la tendance du gouvernement à cloisonner les secteurs et les discussions, menant ainsi à l'apparition d'incohérences entre les ministères et des décisions parfois contradictoires.

Il faut donc revoir ce modèle de prise de décision, en se demandant comment passer d'un système « top-bottom » par lequel les décisions imposées par le gouvernement central, à une réflexion qui partirait de la base, des collectivités locales et des associations notamment. En tant que parlementaire, il est intéressant et nécessaire de pouvoir faire remonter les idées portées localement et en débattre parmi les instances législatives. Mais cette envie se heurte aux limites posées par la durée des mandats, et le décalage entre le temps politique et les projets à mettre en œuvre. Bien souvent, les résultats d'une politique se dessinent à long terme, d'autant plus que les premiers retours sont fréquemment négatifs, et il est alors nécessaire de prendre un temps pour expliquer les objectifs d'un projet.

[Éric PIOLLE] La santé apparaît comme l'un des fils conducteurs par lequel on peut mobiliser des personnes très diverses. À Grenoble, quatre points centraux à la politique de santé ont été mis en avant :

- la baisse des inégalités sociales face à la santé
- la prévention
- le regroupement de données pour identifier les problèmes
- la facilitation de l'accès aux soins

Le plan municipal a été adopté en janvier 2016 après avoir été élaboré par le biais d'ateliers, au cœur d'une co-construction avec les acteurs du secteur de la santé. Quelques points saillants de ce plan peuvent être cités : des travailleurs pairs ont été formés afin de devenir des ambassadeurs des questions de santé pour toucher des publics précaires ; les mesures de lutte contre la pollution de l'air ont été soutenues par le préfet et généralisées au territoire national, après des épisodes de très forte pollution. Dans la ville, des capteurs ont été installés sur les tramways pour récolter des données sur cette pollution. Mais la question de la qualité de l'air ne se résume pas à l'air extérieur, il est également important de se pencher sur la pollution intérieure et c'est pourquoi un cahier des charges a été développé pour les nouvelles constructions afin de concilier la santé et l'efficacité énergétique, avec toujours à l'esprit de diminuer les inégalités sociales devant la pollution.



[Guillaume GONTARD] Il existe parfois un manque de cohérence entre les décisions locales et nationales, c'est pourquoi il est important que l'État joue son rôle d'harmonisateur. Or, aujourd'hui, le projet politique du gouvernement ne se penche pas sur la question de la santé, aucun projet à long terme n'est mis en avant. **Surtout, le décalage entre les discours et les actions est évident.** Sur la loi agriculture et alimentation débattue en ce moment au Parlement, le soutien à l'agriculture biologique est encore très léger, mis à part un amendement prévoyant 20 % de bio dans la restauration collective [adopté le 26 mai].

[Éric PIOLLE] L'intérêt de l'articulation entre échelon local et échelon européen est aujourd'hui évident, avec par exemple la réglementation sur la pollution de l'air, bien que les normes fixées dépassent les limites prévues par l'OMS. À Grenoble, les zones à basse émission sont développées au travers de voies de covoiturage, de la verbalisation par vidéosurveillance des contrevenants... Mais ces décisions se heurtent aux traités de libre-échange qui rendent impossible l'amélioration des normes sanitaires et écologiques, en échange de l'ouverture aux marchés publics outre-Atlantique.